

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

messagerie : montigny-le-chartif@wanadoo.fr

**Procès-verbal de la session ordinaire
du jeudi 23 mars 2017**

Convocations adressées le 17 mars 2017.

L'an deux mille dix sept, le vingt trois mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, HUET Jean-Paul, Mesdames DEROIN Brigitte, SAISON Nadine, JULIEN Annie, Messieurs AUGER Eric, ROBIN Jean-Paul, BEAUVAIS Jean-Pierre et M. BOUILLON Jean-Philippe, Mme JAUNEAU Isabelle, Mme SEVESTRE Maryline.

Absentes excusées : M. PELLERIN D'YERVILLE Christian, Mme GUÉGAN Simone. M. DESCHAMPS Pascal.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance : Madame DEROIN Brigitte.

Approbation des comptes administratifs 2016

Le Conseil municipal examine les comptes administratifs présentés par Monsieur FAUQUET Joël, Maire et en concordance avec les comptes de gestion approuvés qui laissent apparaître :

- **A LA REGIE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE :**

Section de fonctionnement : Dépenses : 92 252.70 €
Recettes : 147 091.16 € soit un excédent de 54 838.46 €

Section d'investissement : Dépenses : 80 428.44 €
Recettes : 105 302.73 € soit un excédent de 24 874.29 €

Il est proposé de maintenir les excédents dans les sections respectives.

- **A L'ACTIVITE AGRICOLE**

Section de fonctionnement : Dépenses : 52 138.45 €
Recettes : 49 927.25 € soit un déficit de 2 211.20 €
Section d'investissement : Dépenses : 3 346.79 €
Recettes : 6 745.98 € soit un excédent de 3 399.19 €

- **A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Section de fonctionnement : Dépenses : 0 €
Recettes : 30 000 € soit un excédent de 30 000 €.
Section d'investissement : Dépenses : 55 721.51 € (déficits cumulés depuis de 2013)
Recettes ; 370.07 € soit un déficit de 55 341.54 €

Il est proposé d'affecter au budget 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante : couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 ; "excédent de fonctionnement capitalisé" la somme de 30 000 € .

- AU BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement : Dépenses : 292 932.73 €
 Recettes : 589 257.75 € soit un excédent de 296 325.02 €

Section d'investissement : Dépenses : 124 003.90 €
 Recettes : 127 382.20 € soit un excédent de 3 378.30 €

Il est décidé d'affecter au budget de 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante

- au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 296 325.02 €.
- au compte 001 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 3 378.30 €.

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les résultats des comptes administratifs.

Vote des budgets primitifs 2017

Suite à la réunion de la commission des finances, Monsieur Le Maire présente en détail les prévisions budgétaires des budgets annexes 2017 :

Le budget primitif de l'activité agricole est voté au chapitre pour s'équilibrer à 47 000 € en fonctionnement et à 5 245.10 € en investissement .

Le budget primitif de l'assainissement collectif est voté pour s'équilibrer à 102 500 € en fonctionnement et à 1 721 815 € en investissement.

Le budget primitif de la régie de distribution de l'eau potable est voté pour s'équilibrer à 176 487.83 € en fonctionnement et à 143 601.37 € en investissement.

Tour de garde des élections

En vue de l'organisation des élections du 23 avril et 7 mai, du 11 juin et 18 juin, le conseil Municipal établit les tours de garde comme suit :

bureau de vote du 23 avril

8 h à 11h	11 h à 13 h 30	13 h 30 à 16 h 00	16 h à 19 h
AUGER Eric	DESCHAMPS Pascal	ROBIN Jean-Paul	JULIEN Annie
DEROIN Brigitte	SEVESTRE Maryline	BOUILLON Jean-Paul	SAISON Nadine
HUET Jean-Paul	GUEGAN Simone	JAUNEAU Isabelle	BEAUVAIS Jean- Pierre

bureau de vote du 7 mai

8 h à 11h	11 h à 13 h 30	13 h 30 à 16 h 00	16 h à 19 h
AUGER Eric	DESCHAMPS Pascal	ROBIN Jean-Paul	HUET Jean-Paul
SEVESTRE Maryline	JAUNEAU Isabelle	BOUILLON Jean-Philippe	SAISON Nadine
FAUQUET Joël	GUEGAN Simone	DEROIN Brigitte	BEAUVAIS Jean- Pierre

Bureau de vote pour élection du 11 juin

8 h à 10 h 30	10 h 30 à 13 h	13 h à 15 h 30	15 h 30 à 18 h
AUGER Eric	HUET Jean-Paul	SAISON Nadine	ROBIN Jean-Paul
SEVESTRE Maryline	JAUNEAU Isabelle	DEROIN Brigitte	BEAUVAIS Jean- Pierre
FAUQUET Joël	GUEGAN Simone	JULIEN Annie	BOUILLON Jean-Philippe

Bureau de vote pour élection du 18 juin

8 h à 10 h 30	10 h 30 à 13 h	13 h à 15 h 30	15 h 30 à 18 h
FAUQUET Joël	GUEGAN Simone	SAISON Nadine	ROBIN Jean-Paul
AUGER Eric	SEVESTRE Maryline	HUET Jean-Paul	BEAUVAIS Jean- Pierre
DEROIN Brigitte	DESCHAMPS Pascal	JULIEN Annie	BOUILLON Jean-Philippe

Questions diverses et informations

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Cette indemnité est instituée au titre de la parité avec les agents de l'Etat selon les modalités décrites ci-après et dans la limite des textes applicables à savoir le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Sont considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées à la demande du Maire dès qu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail dans le cadre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail.

Les IHTS peuvent être versées aux agents relevant de la catégorie C et à ceux relevant de la catégorie B dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Les IHTS sont versées aux agents titulaires, stagiaires, aux agents non titulaires à temps complet, à temps partiel, à temps non complet dès lors que la réalisation d'heures supplémentaires les conduit à dépasser la durée légale du travail (35 heures). En dessous des 35 heures, les agents à temps non complet bénéficieront d'heures complémentaires.

En conséquence, il y a lieu de prévoir la possibilité de rémunérer les heures supplémentaires effectuées par les agents relevant des grades suivants :

<i>Filière</i>	<i>Grade</i>	<i>Fonctions ou service</i>
technique	Adjoint technique territorial	transport

Les emplois ouvrant droit à cette indemnité, créés en cours d'année, augmenteront le crédit global dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le nombre maximum d'heures supplémentaires par agent ne peut excéder 25 heures mensuelles pour un agent à temps plein.

Toutefois, ce contingent peut être dépassé lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et ce, pour une durée limitée, sur décision du Maire qui en informe immédiatement les membres du Comité Technique (CT).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide l'instauration de l'IHTS .

Travaux de renforcement du réseau d'eau potable

Vue les travaux d'assainissement en cours sur le bourg , il a lieu de profiter de la tranchée pour effectuer un renforcement de la distribution d'eau potable rue des Perriers .

A cet effet , l'entreprise PARIS a réalisé un devis d'un montant de 11 390.00 € HT pour renforcer le réseau d'eau potable rue des Perriers sur 150 m.

Le Conseil Municipal approuve ces travaux , et charge et autorise M. Le Maire à publier le marché , et à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR .

Placement en trésorerie

L'objectif premier de la gestion de trésorerie est de répondre aux besoins de liquidités quotidiens de la collectivité tout en assurant un montant de trésorerie le plus proche possible de zéro.

Compte tenu de l'obligation de débloquer des emprunts à court terme alors que les factures de travaux ne sont pas encore parvenus amènent à un excès de trésorerie important .

Ce dépôt au trésor non rémunéré crée une perte d'opportunité sur des montants importants.

Il est proposé de mettre en oeuvre des dérogations et notamment celle portant sur l'emploi différé des emprunts pour des raisons indépendantes de la volonté de la mairie.

Il est proposé d'orienter le choix de placement par l'ouverture d'un compte à terme ou d'un compte de placement rémunéré auprès du Trésor Français remplissent ces deux conditions.

L'optimisation de la trésorerie et l'information aux élus.

Le Conseil Municipal approuve ce placement, charge et autorise M. Le Maire à signer les documents s'y rapportant .

Tour de table

Un élu évoque la possibilité de nommer un deuxième adjoint pour seconder M. Le Maire, Monsieur Le Maire souhaite que le prochain adjoint élu soit une femme et cette question sera abordée lors d'un prochain conseil .

Le conseil municipal s'étonne de l'absence de Mme GUEGAN qui a demandé à ajouter à l'ordre du jour le projet éolien. Le Maire précise que le projet est sur les communes de Vieuvicq et Méréglise avec une possible extension sur la commune de Montigny-le-Chartif et qu'à ce jour l'étude est toujours en cours .Les résultats seront communiqués début mai .Le conseil Municipal indique que la décision d'autorisation de l'étude a été prise et qu'il regrette la campagne d'opposition faite par un conseiller.

La séance est levée à 22 h 30 et les membres présents ont signé.

<i>FAUQUET Joël Maire</i>		<i>SAISON Nadine</i>	
<i>HUET Jean-Paul 1er adjoint</i>		<i>JULIEN Annie</i>	
<i>DEROIN Brigitte Secrétaire de séance</i>		<i>GUÉGAN Simone</i>	<i>Absente excusée</i>
<i>JAUNEAU Isabelle</i>		<i>BEAUVAIS Jean-Pierre</i>	
<i>DESCHAMPS Pascal</i>	<i>Absent excusé</i>	<i>BOUILLON Jean-Philippe</i>	
<i>ROBIN Jean-Paul</i>		<i>SEVESTRE Maryline</i>	
<i>AUGER Eric</i>		<i>PELLERIN D'YERVILLE Christian</i>	<i>Absent excusé</i>